



Droit de plantation sur enrochement d'un accès commun

Par **pou jere**, le **22/03/2018 à 18:48**

Bonjour,

Il y a face à mon domicile un enrochement de l'autre côté du chemin (la propriété de mon voisin)

Dès la construction de l'enrochement (15 ans) j'ai planté des plantes dans cet enrochement que nous avons financé à deux.

Depuis les relations se sont tendues et le voisin à décider de tout tailler.

A t'il le droit de le faire

Est ce que le fait que l'enrochement est indispensable au maintien du chemin entraîne également les mêmes droits sur cet enrochement, même si il est situé sur sa parcelle (délimitée par l'axe de la route)

Merci de la réponse

Par **Visiteur**, le **22/03/2018 à 19:09**

Bonjour,

Cet ouvrage se situe chez lui, tout est dit.

Par **pou jere**, le **22/03/2018 à 19:15**

merci pour la rapidité de réponse.

et tout est compris :-)